

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2429

commission principale : développement économique

objet : **Programme jeunes ambassadeurs de Lyon - Convention avec l'Association pour les relations et les études internationales (Arei)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la démarche Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise menée par les principaux partenaires économiques de l'agglomération, le rapprochement entre mondes académique et industriel est un enjeu important.

Le contexte

Pour conforter le développement international et l'attractivité de la métropole lyonnaise, la démarche Lyon métropole innovante, dans son volet international met en œuvre une stratégie d'accueil des chercheurs et étudiants étrangers, l'objectif étant de constituer un vivier d'ambassadeurs de Lyon à l'étranger. L'enjeu consiste à mettre en place une communauté accueillante fédérée autour de trois types de projets :

- aide à l'installation : développement d'outils visant à faciliter l'installation des chercheurs (cautionnement solidaire, accompagnement des familles, intégration sociale et culturelle),

- animation et fidélisation des chercheurs et étudiants : guide du chercheur étranger, événementiels (soirée d'accueil, nuit des étudiants du monde).

Ainsi, l'action menée en faveur des étudiants étrangers représente une cible sur le plan économique non négligeable, dans la mesure où ils sont également des ambassadeurs de Lyon dans leurs pays respectifs, amenés à devenir de véritables relais d'opinion sur le plan international.

L'Association pour les relations et les études internationales (Arei) a été créée à l'initiative de quelques dirigeants d'entreprises, aidés par la Chambre de commerce et d'industrie. L'Arei a initié, en 1999, le programme jeunes ambassadeurs.

L'action jeunes ambassadeurs de Lyon

Lancé en 1999 avec les quatre grandes écoles du pôle économique nord-ouest de Lyon, l'Aderly, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), l'office de tourisme de Lyon et les transports en communs lyonnais (TCL), ce programme permet d'offrir aux étudiants étrangers la possibilité de découvrir le tissu économique régional et son potentiel scientifique, par le biais d'un parrainage avec un cadre ou dirigeant d'entreprise.

Le programme jeunes ambassadeurs est fondé sur un principe de réciprocité. En contrepartie des connaissances, relations professionnelles et de l'accueil dont ils ont bénéficié, les jeunes ambassadeurs sont investis d'une mission de promotion des entreprises dans leur pays respectif.

Cette action participe au développement économique de l'agglomération.

Le bilan des actions menées

Depuis l'origine du programme, deux cent quarante étudiants issus de trente-neuf pays différents ont été diplômés jeunes ambassadeurs de Lyon ou de Saint Etienne.

En 2004, l'action jeunes ambassadeurs a comptabilisé cent vingt-six étudiants représentant trente-quatre pays et concerné une centaine d'entreprises et quinze grandes écoles.

Au-delà du bilan quantitatif, les atouts du programme sont les suivants :

- le programme permet :

- . aux étudiants d'optimiser leur cursus lyonnais, de connaître les entreprises implantées,
- . aux entreprises d'identifier de futurs interlocuteurs à l'étranger, de renforcer leur image citoyenne et leur notoriété internationale,
- . de rapprocher les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur,
- . d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers et leur permettre de se constituer un réseau local,
- . de construire une communauté de personnes qui maintient le contact avec l'agglomération, à travers notamment le site web de l'association,
- . de modifier l'image de l'agglomération et monter son ouverture économique et culturelle sur le monde ainsi que son potentiel économique et d'enseignement,
- . de concrétiser des partenariats internationaux initiés par des binômes coaches-jeunes ambassadeurs.

Les projets pour 2005

Forte de cinq années d'organisation réussie, l'Arei envisage une stratégie de développement sur les bases suivantes :

- suivi et animation du réseau international des jeunes ambassadeurs avec notamment le développement de nouveaux outils de communication (site Internet, plaquette et newsletter) pour pérenniser les échanges entre les membres du réseau (coaches, étudiants, partenaires privés et institutionnels),
- suivi et accompagnement des projets, des lauréats, des trophées et des diplômés de haut niveau,
- augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'entreprises participants,
- développement de l'essaimage régional vers Saint Etienne.

Le partenariat et le budget

Le budget global est de 140 000 € répartis de la manière suivante :

- 54 % de frais de personnel,
- 9 % de frais de structure,
- 37 % dédiés à l'animation et à la communication.

Les cotisations et mécénat représentent environ un tiers du budget, l'autre partie étant amenée par les fonds publics. Le Conseil régional apporte 30 000 €, le Conseil général 12 000 €, les collectivités stéphanoises contribuent à hauteur de 10 000 € et enfin la CCI à hauteur de 4 000 €.

Le développement de ce programme s'inscrit dans les objectifs de la Communauté urbaine en matière de développement économique et contribue au rayonnement de son image internationale, aux rapprochements enseignement supérieur et entreprises locales. Il est proposé au conseil de Communauté d'attribuer un appui financier de 30 000 € à cette initiative pour la promotion 2004-2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier le rapport de la manière suivante :

* dans le paragraphe "bilan des actions menées" :

en lieu et place de :

En 2004, l'action jeune ambassadeur a comptabilisé 126 étudiants représentant 34 pays et concerné une centaine d'entreprises et 15 grandes écoles,

il convient de lire :

En 2004, l'action jeune ambassadeur a comptabilisé 126 étudiants représentant 34 pays et concerné une centaine d'entreprises, 15 grandes écoles et les 3 universités.

* dans le paragraphe "projets pour 2005" :

en lieu et place de :

augmentation du nombre d'établissements d'enseignement supérieur et d'entreprises participants,

il convient de lire :

augmentation du nombre d'étudiants émanant des universités, d'établissements d'enseignement supérieur et d'entreprises participants ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Donne un avis favorable à la signature de la convention avec l'Association pour les relations et les études internationales (Arei).

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - La dépense correspondante de 30 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,